



## Conversation téléphonique

-----  
Par Apoline

Bonjour à tous,

Un officier de police judiciaire ou un magistrat peut-il connaître la nature , les propos d'une communication téléphonique entre deux personnes qui n'ont jamais été sur écoute ?

merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous ne pouvez jamais savoir qui est sur écoute ou pas.  
L'un des 2 peut avoir raconté la conversation.  
Ou encore une tierce personne peut l'avoir entendue.  
Donc oui, c'est possible.

-----  
Par Apoline

Ok et donc cela veut dire qu'il faut que les personnes soient sur écoute c'est bien ça ? Exemple si je connais votre téléphone et que je vous appelle aucun moyen de connaître ce que nous nous sommes dit ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si aucun des deux destinataires n'est sur écoute, il reste la possibilité que l'un des deux interlocuteurs raconte la conversation à des tiers ou utilise le mode haut-parleur de son téléphone. Il m'est arrivé de faire des trajets dans les transports en commun en profitant de l'intégralité d'une conversation téléphonique. Il y a deux semaines j'aurais pu faire un compte-rendu complet des problèmes médicaux de ma voisine de voyage, avec en sus les commentaires de sa copine.

Si un agent de police m'avait interrogée à ce sujet, je crois qu'il aurait été bien servi.

La chute, c'est que la brave dame a chapitré son amie en lui demandant de n'en parler à personne et d'être discrète. Personne n'osait se regarder dans le wagon de peur de mourir de rire.

-----  
Par Apoline

ok je vous remercie, bien compris.